

Question écrite au Collège

Objet : État du parc Monumento

Le Parc Monumento situé entre le square Paulsen et la passerelle du Westland est un havre de verdure dans un quartier fortement densifié. Depuis quelque années ce parc urbain accueille des pièces d'art monumental. Le bâtiment situé dans ce parc devait accueillir une résidence d'artiste après sa rénovation. Le Collège peut-il nous dire si l'état actuel du parc est voulu ou la conséquence d'une éventuelle négligence.

Le Collège peut-il nous dire ce qu'il en est de la réaffectation du bâtiment situé au sein du parc ?

Enfin, Collège a confirmé en début de législature sa volonté de construire du logement sur une partie du parc, où en est ce projet et quel espace sera affecté par cette construction ? Combien d'étages sont prévus pour ce projet de logements ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN
Conseiller communal



Monsieur G. VAN GOIDSENHOVEN
Rue de l'Agrafe 68/5

1070 Anderlecht

VOTRE CORRESPONDANT.E :

BÂTIMENTS ET LOGEMENTS

BÂTIMENTS

Rue du Transvaal, 21 - 1070 Anderlecht

Tél. 02/556.31.50 – Mail : batlog@anderlecht.brussels

M DE SCHEPPER, Directeur technique

OBJET : REPONSE QUESTION ECRITE M. VAN GOIDSENHOVEN – PARC MONUMENTO

Monsieur Le Conseiller ,

Nous vous remercions pour votre question au sujet de l'état du site Monumento , Square Paulsen ,8.

Tout d'abord , nous vous rappelons que ce bien communal a été mis à disposition, à titre gratuit, en 2017 pour une durée de 30 ans au gestionnaire « artistique » Monumento dans le but d'y développer un parc d'exposition et de rénover la petite villa en résidence d'artistes et centre de documentation sur l'art monumental.

Tous ces travaux devraient se faire aux frais de notre locataire et sans injection de fonds publics.

Depuis la signature de la convention la rénovation du parc et du garage a été finalisée et la réfection de la maison a été entamée par Monumento.

Pris par d'autres projets artistiques en province le gestionnaire n'a pas su activer le site cet été mais il s'est engagé auprès du Collège de faire dans les prochaines semaines une intervention d'entretien du parc et de poursuivre dans les mois à venir les travaux à la résidence d'artistes.

Par ailleurs, il prévoit au printemps 2023 des nouvelles expositions dans le parc .

Quant à la construction éventuelle d'un immeuble sur la partie basse du parc côté Blv S Dupuis nous vous confirmons que la convention prévoyait cette possibilité.

Un projet de logements publics , de crèche communale et d'un équipement culturel en lien avec le projet Monumento est actuellement porté par la SLRB pour le compte de la Commune et se trouve au stade de l'élaboration de la demande de permis d'urbanisme.

L'instruction du dossier permis déterminera le nombre d'étages et la configuration du bâtiment.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de notre plus parfaite considération.

Par délégation :
Le Directeur Technique,

M. DE SCHERRER.

Par délégation :
L'Échevine des Bâtiments et Logements

F. EL IKDIMI